



UNION INTERPARLEMENTAIRE

BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

Déclaration de l'Ambassadrice Anda Filip Observatrice permanente

Deuxième Commission de l'Assemblée générale
Point 54 c) de l'ordre du jour : migrations internationales et développement

Nations Unies
New York, le 28 octobre 2005

Monsieur le Président,

Pour apporter une perspective parlementaire à cette question très importante, peut-être serait-il bon de commencer par citer le rapport récent de la Commission mondiale sur les migrations internationales où l'on peut lire que la question des migrations est apparue comme politiquement explosive dans un grand nombre de pays, au point d'avoir joué, semble-t-il, un rôle décisif dans l'issue de plusieurs élections.

L'expérience récente de l'UIP montre à quel point cette observation est juste. Il y a quelques jours en effet, l'UIP a tenu un grand débat sur le thème *Migrations et développement*, à sa 113^{ème} Assemblée à Genève. Ce débat s'est appuyé sur un rapport établi sur plus de six mois par deux parlementaires, l'un mexicain, l'autre suisse. Après une discussion très vive et prolongée, nos membres n'ont pu adopter une résolution qu'après l'avoir assortie d'un certain nombre de réserves. Bref, notre débat récent illustre tant la complexité du sujet et la difficulté à parvenir à une solution commune que le caractère très politique de ce dossier, à l'instar des questions de développement en général.

Les parlementaires sont en première ligne dans ce débat, ne serait-ce que parce que dans bien des circonscriptions électorales, les migrants sont devenus un enjeu politique important, à un titre ou un autre. On demande régulièrement aux parlements qu'ils légifèrent sur des questions comme le droit de l'immigration, les droits sociaux des immigrants, le droit de la citoyenneté, le droit du travail pour les travailleurs migrants, voire le droit de vote pour les non-ressortissants. Des questions comme la xénophobie, l'intégration sociale et économique des migrants, la discrimination raciale et l'exclusion figurent régulièrement à l'ordre du jour des parlements. Il est difficile de maîtriser les multiples tensions inhérentes au phénomène des migrations. Pour rendre les choses encore plus compliquées, certains pays sont aujourd'hui à la fois pays d'émigration et pays d'immigration, voire de transit, si bien qu'au niveau national tous les aspects de l'équation doivent souvent être traités en même temps.

Il ressort clairement de notre débat sur cette question et de la résolution qui en découle - dont le texte est disponible dans cette salle - que les parlementaires doivent jouer un rôle actif de sensibilisation aux nombreuses difficultés que soulèvent les migrations dans leurs circonscriptions et dans le public en général. Plus particulièrement, ils peuvent agir utilement en combattant les préjugés et idées fausses très répandus qui leur sont associés.

Monsieur le Président,

S'agissant des nombreuses recommandations présentées dans notre résolution, je me contenterai de souligner trois points d'ordre général.

D'abord, les migrations sont presque toujours une bonne chose car elles ouvrent de nouvelles perspectives et elles enrichissent individus et cultures lorsqu'elles résultent d'un libre choix mais pas lorsque les individus y sont contraints faute de moyens de subsistance, ou à cause de pressions sociales ou d'un dysfonctionnement politique. C'est pourquoi notre résolution traite en premier lieu des éléments qui sont à l'origine des migrations, et des moyens de prévenir les migrations forcées.

L'absence d'institutions démocratiques, et le sentiment de marginalisation politique qui en découle, sont des éléments explicatifs souvent négligés à propos des mouvements migratoires. Quand on a le sentiment de ne pas compter et de n'avoir pas voix au chapitre, on a toutes les raisons de vouloir s'échapper vers des pays plus libres et plus démocratiques. S'agissant plus particulièrement des causes politiques de ce phénomène, l'UIP promeut une multitude de projets d'assistance technique, des séminaires et des publications visant à soutenir et renforcer les institutions démocratiques et la bonne gouvernance. Sur le plan économique, nos efforts vont principalement à la promotion de l'équité dans les relations commerciales pour que les travailleurs des pays en développement puissent gagner convenablement leur vie et que les Etats puissent renforcer la protection sociale.

Les migrations de femmes et d'enfants, à l'évidence deux des groupes les plus vulnérables, sont un deuxième point très important de notre résolution. Du fait de la féminisation croissante des flux migratoires, de nouvelles approches doivent être conçues pour tenir compte de la situation particulière des femmes migrantes et des enfants migrants. Le fléau de la traite des femmes et des enfants en est un élément très préoccupant. Nos membres invitent donc les gouvernements à tenir compte de la dimension féminine des migrations et des trafics qui les accompagnent. Heureusement, il existe des solutions efficaces pour combattre ce phénomène, et l'UIP les a décrites récemment dans un Guide à l'usage des parlementaires sur la lutte contre la traite des enfants - publié en collaboration avec l'UNICEF.

Le troisième et dernier point de notre résolution sur le thème *migrations et développement* que je tiens à souligner est lié à la nécessité croissante de cohérence des politiques s'y rapportant. La complexité du phénomène migratoire et les intérêts contradictoires qui entourent cette question ont souvent engendré des lois et règlements contradictoires et des situations où les différents ministères finissent par travailler les uns contre les autres.

Cette confusion est illustrée par les atteintes fréquentes au régime international de protection des réfugiés qu'engendrent certaines politiques visant les travailleurs migrants et autres migrants. Pour contribuer à rétablir une certaine clarté conceptuelle et un ordre pratique, nos parlements sont résolus à agir pour que les politiques en matière de migrations soient coordonnées au niveau national entre les ministères compétents et autres instances et services officiels. C'est souvent plus facile à dire qu'à faire, comme nous le savons, mais nous devons nous y atteler jusqu'à ce que non seulement les migrations, mais aussi l'ensemble des questions de développement durable, soient pris en charge par tous les programmes officiels concernés ainsi que par toutes les commissions parlementaires compétentes.

Monsieur le Président,

Pour conclure, permettez-moi de souligner à nouveau que pour l'UIP, parlements et parlementaires doivent être considérés comme des partenaires clés dans la mise en oeuvre des solutions qui existent déjà, ainsi que pour la conception de nouvelles politiques adaptées à la réalité mouvante du terrain. Par sa nature même, la question des migrations est une question qui va évoluer et susciter des choix difficiles que les parlementaires, après avoir sondé leurs électeurs, seront idéalement placés pour trancher.

Nous nous félicitons de la coopération avec la Commission mondiale qui s'est développée durant l'année écoulée en vue d'apporter une dimension parlementaire à ce processus et de promouvoir une interaction plus poussée avec les parlementaires. Tout récemment, l'un des co-présidents de la Commission mondiale était à Genève pour présenter le rapport aux parlementaires à la 113^{ème} Assemblée de l'UIP à la mi-octobre, prolongeant ainsi les discussions tenues à Manille. Nous continuerons à suivre ce dossier et nous nous réjouissons à la perspective du dialogue de haut niveau de l'année prochaine, nouvelle occasion d'apporter une dimension parlementaire aux débats.

Je vous remercie de votre attention.